

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE,

Absents excusés: Monsieur Bruno PRESSAC a donné pouvoir à Monsieur Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

AJOUT D'UNE DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT AUX DIFFERENTS FINANCEURS.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Comme nous en avons parlé à diverses reprises, il y a urgence à réhabiliter la partie du réseau d'assainissement situé entre la Rue de Lavalette et la Rue de Gamby (entre le stade de foot et la maison de retraite). Ce réseau se bouche régulièrement en raison de dégradations de la canalisation.

Une inspection télévisée a été effectuée sur une grande partie du réseau Assainissement et un maître d'œuvre a donc été recruté avant d'engager les travaux.

Les travaux représentent une somme importante, environ 250 000.00 € HT.

Nous devons déposer les dossiers de demandes de subvention aux différents financeurs (département, Adour Garonne, Fonds verts, DETR/DSIL, Région...).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BORNES RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SDEG (Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente) mène un 2° plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

C'est la Communauté de Communes qui a la compétence pour l'implantation des bornes et elle nous propose d'installer une borne supplémentaire sur le parking de la médiathèque.

Deux types de bornes sont proposés :

Type 1 : borne de 22 kw pour un coût estimatif de 31 500.00 € TTC environ ;

Type 2 : borne de 50 kw pour un coût estimatif de 46 000.00 € TTC environ.

Le reste à charge après subvention s'élève entre 6 400.00 € et 10 400 € pour les bornes de type 1 et entre 11 630.00 € et 15 630.00 € pour les bornes de type 2.

La Communauté nous propose de partager à parts égales le reste à charge et reconduire ce nouveau plan de déploiement.

Le conseil municipal vote POUR installer 1 borne « rapide » à la médiathèque à l'unanimité, sous réserves que la CCLTD prenne à sa charge les éventuels travaux nécessaires en plus de la borne.

VENTE 8 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Suite à notre décision de mettre en vente le bâtiment du 8 Place du Champ de Foire notre locataire actuelle nous a transmis par écrit une offre au prix proposé, c'est-à-dire 120 000.00 €.

Nous devons maintenant faire parvenir tous les documents nécessaires à Maître Benoit-Mesnard Notaire pour qu'elle établisse l'acte correspondant.

Nous allons demander les différents diagnostics nécessaires à la vente (assainissement, DPE, plomb, amiante.... et faire intervenir un géomètre, vente de la parcelle AM N° 243 et en partie la parcelle AM N° 106.

Tous les frais annexes seront pris en charge par la commune (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Demande d'autorisation de signature pour tous les documents.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité et donne tous pouvoirs à M. le Maire.

SUBVENTION ECOLE MATERNELLE

Nous avons reçu une demande de subvention de 340 € de la part de l'Ecole maternelle Arc en Ciel. La demande pour notre commune a été oubliée, ils sont partis en classe de découverte à St Georges de Didonne avec les 3 classes les 6 et 7 mai derniers.

Cela fait une participation de 20 € par enfant et par commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Réunion Charente Tourisme/Clubs Villages et Paysages/PCC/
- Marché supplémentaire pour Noël le mardi 24 décembre
- Trompe l'œil pour Office du Tourisme
- Recensement de la population du 16 janvier 2024 au 15 février 2025
- RPQS EAU 2023
- Chèques aînés
- Logement « Mairie »
- Motion département - **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**
- Corrida de Noël
- Voiries – Etude sens interdits, sens uniques....

La séance est levée à 19 H 50. Prochaine réunion le **16 décembre 2024** à 18 H 30.